



MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES

COMMUNE DE MONTAUROUX

**ACQUISITION D'UN VEHICULE DE TYPE CAMION POIDS LOURD
NEUF AVEC BRAS DE LEVAGE POLYBENNE.**

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

Commune de MONTAUROUX

Hôtel de ville

Place du Clos

83440 MONTAUROUX

Tél : 04 94 50 41 00 Télécopie : 04 94 50 41 10

Représenté par Monsieur le Maire

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

ARTICLE 1 – ETENDUE DE LA PRESTATION

Le présent marché a pour objet la fourniture d'un véhicule spécifique de type poids lourd polybenne neuf avec bras de levage (PTAC 16T max)

ARTICLE 2 : LIEU DE LIVRAISON

La livraison du véhicule s'effectuera au Centre Technique Municipal (CTM) – route de Fondurane – 83440 Montauroux.

ARTICLE 3 : CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

1) Caractéristiques générales

1 CAMION POIDS LOURD NEUF AVEC BRAS DE LEVAGE POLYBENNE
PTAC 16T MAXI
Référence offre
CHASSIS PORTEUR NEUF
Motorisation turbo diesel
Puissance moteur minimum 280cv
Poids Total Autorisé en Charge maxi 16000kg
Capacité essieu avant minimum 5.8 tonnes
Charge Utile Minimum 7000kg
Boite de vitesse automatique
Longueur maxi 6.80 mètres
Largeur maxi 2.40 mètres sans rétroviseurs
Hauteur maxi 3.5 mètres
Empattement maxi 3.6 mètres
Capacité maximum du réservoir de carburant 120 litres

Freinage avant et arrière par disques
2 places assises minimum
Crochets AR (polyvalent anneau + boule de 50 mm) et prise éclairage
Barre anti encastrement fixe
Cabine teinte blanche + bandes de signalisation rouge/blanc normes CE selon type 2
1 extincteur à poudre 2kg fixé en cabine
Roue de secours
Avertisseur de sécurité sonore en mode marche arrière + Protection des feux arrière
2 gyrophares (led) côté gauche et droite
BRAS DE LEVAGE NEUF
Capacité de levage et de bennage 10t
1 coffre à outils en PVC
1 extincteur 6kg à poudre avec son coffre
Rouleau anti cabrage
Appareil à potence coulissante avec amortisseur de fin de course sur vérins principaux
Buzzer de sécurité extérieur lors de la manipulation de l'appareil à l'extérieur
1 Phare de travail à led
1 CAISSON NEUF RIDELLES FIXE
Caisson transporteur blanc à ridelles en S235JR (Fe420) ép=3mm
Porte arrière en S235JR (Fe420) ép=3 mm 2 battants universelle
Tôle du fond en S235JR (Fe420) sp=5mm
Longueur intérieur 4000 mm
Largeur intérieur 2300 mm
Hauteur intérieur 600 mm
2 rouleaux AR diamètre 170 mm
1 CAISSON NEUF RIDELLES RABATTABLES
Caisson transporteur blanc à ridelles rabattables en S235JR (Fe420) ép=3mm
Porte arrière en S235JR (Fe420) ép=3 mm 2 battants universelle
Tôle du fond en S235JR (Fe420) sp=5mm

Longueur intérieur 4000 mm
Largeur intérieur 2300 mm
Hauteur intérieur 600 mm
2 rouleaux AR diamètre 170 mm
PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE
Référence norme euro VI
Emission de CO2 préciser nombre de grammes/km
DELAI DE GARANTIE
Nombre de mois garantie CHASSIS PORTEUR NEUF
Nombre de mois garantie BRAS DE LEVAGE NEUF
Nombre de mois garantie CAISSON NEUF
COUVERTURE GARANTIE
Couverture garantie CHASSIS PORTEUR NEUF (moteur, chaîne cinématique transmission, hydraulique, électrique et électronique embarqué) pièces et main d'œuvre sur site Mairie de Montauroux 425 chemin de fondurane
Couverture garantie BRAS DE LEVAGE NEUF (moteur, chaîne cinématique transmission, hydraulique, électrique et électronique embarqué) pièces et main d'œuvre sur site Mairie de Montauroux 425 chemin de fondurane
Couverture garantie BERCE CAISSON NEUVE (moteur, chaîne cinématique transmission, hydraulique, électrique et électronique embarqué) pièces et main d'œuvre sur site Mairie de Montauroux 425 chemin de fondurane
DELAIS DE LIVRAISON
Délais de livraison maxi 270 jours

2) Pièces à fournir

Par ailleurs, le titulaire devra fournir :

Un dossier technique comprenant notamment les informations suivantes :

- Dimensions
- Poids
- Hauteur

- Le délai d'intervention sur site pour le dépannage

- Le délai maximum de livraison des pièces détachées courantes à remplacer

- Une liste des pièces à changer périodiquement (indiquer la fréquence)
- Une liste des entretiens à effectuer quotidiennement (avant et après utilisation)
- Une notice d'utilisation et de sécurité (référence aux normes en vigueur)
- L'adresse du concessionnaire en charge de la garantie

ARTICLE 4 : AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES – CONFORMITE AU CODE DE LA ROUTE – NORMES

1) Autorisations administratives

Le marché inclut toutes les autorisations administratives de mise en service du véhicule et son équipement :

- Service des mines notamment
- Carte grise du véhicule
- Plaques d'immatriculation du véhicule, attestation d'agrément du véhicule

2) Conformité au Code de la route

Le matériel doit correspondre aux impératifs du Code de la route en vigueur au moment de la livraison définitive du véhicule et de ses équipements.

3) Normes

Le matériel final devra être conforme aux normes et déclarations CE en vigueur (sécurité, pollution, niveau sonore...)

ARTICLE 5 : LIVRAISON ET FORMATION

Le présent marché inclut :

L'acquisition du matériel, sa livraison en ordre de marche au Centre Technique Municipal (CTM) de Montauroux, sa mise en service et la formation du personnel de conduite.

ARTICLE 6 : NANTISSEMENT

En vue de l'application du nantissement défini par l'article 130 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 sont désignés :

Comme comptable public chargé du paiement :
Madame la Trésorière –Trésorerie 83440 FAYENCE

Comme personne habilitée à donner les renseignements énumérés à l'article 109 du Code des Marchés Publics :
Monsieur le Maire, M. Jean-Yves HUET.

Renseignements administratifs :

Mairie
Service des Marchés Publics
Hôtel de ville, Place du Clos
83440 MONTAUROUX

Renseignements techniques :

Mairie
Monsieur le Directeur des Service techniques
Centre Technique municipal - Chemin de Fondurane
83440 MONTAUROUX

Monsieur MENINGI Pascal
Tél : 04 94 50 83 18 Tel. : 06 83 78 32 37

Monsieur le Directeur Adjoint des Service techniques
Centre Technique municipal - Chemin de Fondurane
83440 MONTAUROUX

Monsieur BRISSON Jean-marie
Tél : 04 94 50 83 18 Tel. : 06 70 96 35 64

▪

ARTICLE 7 : REDRESSEMENT JUDICIAIRE

Les dispositions qui suivent sont applicables en cas de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire. Le jugement instituant le redressement judiciaire ou la liquidation judiciaire est notifié immédiatement au Pouvoir Adjudicateur. Il en va de même de tout jugement ou de toute décision susceptible d'avoir un effet sur l'exécution du Marché. En cas de redressement judiciaire, le Pouvoir Adjudicateur adresse à l'administrateur une mise en demeure lui demandant s'il entend exiger l'exécution du Marché. Cette mise en demeure est adressée au titulaire, dans le cas d'une procédure simplifiée sans administrateur, si en application de l'article 141 de la loi du 25 janvier 1985, le juge-commissaire a expressément autorisé celui-ci à exercer la faculté ouverte à l'article 37 de la loi. En cas de réponse négative ou en l'absence de réponse dans le délai d'un mois à compter de la mise en demeure, la résiliation du Marché est prononcée. Ce délai d'un mois peut être prolongé ou raccourci si, avant l'expiration dudit délai, le juge-commissaire accordé à l'administrateur une prolongation, ou lui a imparti un délai plus court. La résiliation prend effet à la date de la décision de l'administrateur ou du titulaire de renoncer à poursuivre l'exécution du Marché, ou à l'expiration de délai d'un mois ci-dessus. Elle n'ouvre droit, pour le titulaire à aucune indemnité. En cas de liquidation judiciaire, la résiliation du Marché est prononcée, sauf si le jugement autorise expressément le maintien de l'activité de l'entreprise. Dans cette hypothèse, la personne publique pourra accepter la continuation du Marché pendant la période visée à la décision de justice ou résilier le Marché sans indemnité pour le titulaire.

Lu et Approuvé,

A

Le

Signature et cachet du (des) candidat(s)